

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU****CONSEILLERS :**

**En exercice : 15**  
**Présents : 13**  
**Absents : 0**  
**Absents R. : 2**  
**Votants : 15**

Le 12 juin 2026 à 19 h 30 le Conseil Municipal de LEPUIX, dûment convoqué le 5 juin 2026 s'est réuni sous la Présidence de Jean-Bernard MARSOT, Maire, à la Mairie, Salle du Conseil Municipal, 11 rue de l'Eglise.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :** Jean-Bernard MARSOT, Maire, Gérard TRAVERS, Valérie FRESET, Philippe COLIN, Pascale CLAUDEL, Adjoint, Joël PERROD, Christian ROETHINGER, Frédéric FELSINGER, Jean-Bernard WIMMER, Christelle STOJANOV, Angélique KELLER, Adeline TRABAC, Sephora ALTER, Conseillers Municipaux.

Date affichage : 18/06/2026

**Absents représentés :** Manon LHOMME par Valérie FRESET, Yoan CHEVALIER par Jean-Bernard WIMMER.

**OBJET :**

**Secrétaire de séance :** Pascale CLAUDEL

48.

**MISE A JOUR DU PLAN  
D' ACTIONS EAU**

Les Syndicats et autres Services des Eaux sont soumis à une obligation réglementaire de performance concernant le **rendement de leur réseau d'eau potable**. Ce rendement, calculé selon les critères définis par le Code de la santé publique et les indicateurs de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement, vise à garantir une gestion durable de la ressource et à limiter les pertes en distribution.

Lorsque le rendement minimal fixé pour le service n'est **pas atteint**, le syndicat est tenu de **mettre en œuvre un plan d'actions correctives** destiné à réduire les fuites sur le réseau.

Ce plan doit notamment prévoir :

- l'identification et la localisation des pertes,
- la programmation de travaux de renouvellement ou de réparation,
- la mise en place d'un suivi renforcé des volumes prélevés et distribués,
- et, le cas échéant, des investissements permettant d'améliorer la performance du réseau.

La Commune a engagé dès 2020 un **plan d'actions pour réduire les fuites** sur son réseau d'eau potable. Ce programme a permis d'obtenir des **améliorations notables**, même si certains points restent à traiter pour atteindre un niveau de performance pleinement satisfaisant.

Dans le cadre du **Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) porté par la Communauté de Communes des Vosges du Sud** et réalisé par le cabinet IRH, plusieurs **préconisations complémentaires** ont été identifiées pour améliorer encore la maîtrise des pertes d'eau. Il est désormais **nécessaire d'actualiser notre plan d'actions** en y intégrant les recommandations du SDAEP, afin de poursuivre la réduction des fuites et d'assurer une gestion durable et efficace de notre réseau.

Monsieur le Maire présente ce plan d'actions mis à jour conformément aux actions à entreprendre contenues dans le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable.

*Certifié exécutoire*

*Reçu en Préfecture  
le :*

*Publié ou Notifié  
le :*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **prend acte du contenu du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable,**
- **approuve la mise à jour du Plan d'Action Eau du Service des Eaux de la Commune qui intègre les préconisations du SDAEP.**

Le Plan d'Action Eau est joint à la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Maire,

Le Secrétaire de séance

Jean-Bernard MARSOT

Pascale CLAUDEL

The image shows two handwritten signatures in blue ink. The signature on the left is for Jean-Bernard Marsot, and the signature on the right is for Pascale Claudel. Below the signatures are two circular official seals. The seal on the left is the seal of the Mayor of Belfort, featuring a central figure and the text 'MAIRIE DE BELFORT'. The seal on the right is the seal of the Secretary of the meeting, featuring a central figure and the text 'SECRETARIAT DE BELFORT'.